

Prairies temporaires et jachères	5 à 30 % des TA 2 points	30 à 50 % des TA 3 points	Plus de 50 % des TA 4 points
Plantes fixatrices d'azote	Soja, luzerne, trèfle, pois chiche, fève, lupin...	5 à 10 % des TA ou + de 5 ha	2 points
		+ de 10 % des TA	3 points
Céréales d'hiver	Avoine, blé tendre, blé dur, orge, triticale, maïs.. Betterave, pomme de terre.. Colza, navette, moutarde.. Tournesol, nyger...	+ de 10 % des TA : 1 point	Plafond à 4 points Si total inférieur à 10 % des TA : 1 point
Céréales de printemps		+ de 10 % des TA : 1 point	
Plantes sarclées		+ de 10 % des TA : 1 point	
Oléagineux d'hiver		+ de 7 % des TA : 1 point	
Oléagineux de printemps		+ de 5 % des TA : 1 point	
Autres cultures et cultures à potentiel de diversification	Légumes, riz, chanvre, artichaut, asperge, lavande, tomate transformée...	- de 5 % des TA : 0 point	25 à 50 % des TA : 3 points
		5 à 10 % des TA : 1 point	50 à 75 % des TA : 4 points
		10 à 25 % des TA : 2 points	+ de 75 % des TA : 5 points
Faible surface en TA	Surface totale en terres arables inférieure à 10 ha		2 points
Bonus prairies permanentes	10 à 40 % de la SAU 1 point	40 à 75 % de la SAU 2 points	+ de 75 % de la SAU 3 points